

Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 23 novembre prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE DE L'ANNÉE 2016 TENUE À LA MRC D'ACTON À 14H00.

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation a dûment été signifié à tous les membres du Conseil.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. SUJETS À L'AVIS DE CONVOCATION

a) Sujets reliés à l'aménagement et au développement du territoire

a.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2016-280 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-248

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 2016-280 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-281
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
D'UPTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2016-281 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-249

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Boniface Dalle-Vedove, appuyé par madame Huguette Saint-Pierre Beaulac et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 2016-281 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

a.2 Adoption du rapport 2015-2016 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Montérégie

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a été désignée à titre de MRC délégataire responsable de la gestion du PADF pour la Montérégie et qu'à cet égard a mandaté l'Agence forestière de la Montérégie à agir à titre de mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du MFFP;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, il est impératif que chacune des MRC signataires de l'entente de délégation adopte le rapport annuel 2015-2016 du PADF;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets de la Montérégie a adopté par principe le rapport en demandant à toutes les MRC de l'adopter conformément à l'entente;

CONSÉQUEMMENT,

2016-250

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le tout tel que présenté séance tenante et de transmettre copie de cette résolution à la MRC Brome-Missisquoi.

b) Présentation d'une liste de transferts de fonds et d'une liste de comptes

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

2016-251

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les transferts de fonds suivants:

Surplus non affectés – Admin. MRC	59-991-10	105 000 \$
Surplus non-affectés – IVA	59-991-91	55 000 \$
Surplus non-affectés – Poste SQ	59-991-92	(30 000 \$)
Surplus non-affectés – Cours d'eau	59-991-46	(30 000 \$)
Surplus non-affectés – DEL	59-991-62	(100 000 \$)
Salaires- Employés	102-191-00-160	8 000 \$
Dépenses diverses	102-191-00-699	2 000 \$
Surplus non-affectés – I.V.A.	59-991-91	(10 000 \$)

Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorier dépose le rapport des paiements

effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2016-252 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	26 706,09 \$
Comptes à payer	37 751,20 \$
Total:	64 457,29 \$

RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02	
Comptes payés	2 514,08 \$
Comptes à payer	3 732,25 \$
Total:	6 246,33 \$

c) Rénovation et agrandissement du bâtiment administratif

c.1 Électricité – Autorisation de travaux additionnels

2016-253 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense supplémentaire de 18 590 \$ (taxes en sus) pour des travaux d'électricité non inclus au contrat de rénovation et agrandissement du bâtiment administratif.

c.2 Communications RCL

2016-254 Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 6 756.21 \$ (taxes en sus), tel qu'il apparaît à la soumission 19608 fournie par Communications RCL. Les travaux consistent à câbler la section agrandissement pour les télécommunications.

5. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-255

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 14h50.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**